



Yamaska

Volume 21 - Numéro 1

Février 2025

SEMAINE DE RELÂCHE 2025

Mardi 4 mars

APRÈS-MIDI EN FOLIE

Patin

Jeux—Ping Pong

Musique

Bricolage

Chocolat chaud et collation

La présence d'un adulte est requise

Pavillon communautaire

13h30 à 16h30



Jeudi 6 mars

SOIRÉE PYJAMA

Tu es invité à venir manger de la pizza et à écouter un film surprise. Porte ton pyjama et tes pantoufles. Apporte ta doudou et ton oreiller.

Cantine sur place

Apporte tes sous

Pavillon communautaire

Souper: 18h00—Film: 19h00

Mercredi 5 mars

RX1 Junior propose des activités diversifiées en lien avec le développement des jeunes enfants, en fonction de leurs capacités et de leur âge. Les activités ont pour objectif de répondre et de s'adapter au rythme de chacun afin de solliciter leur intérêt et de préserver leur motivation.

Course à obstacles sécuritaire, stimulante et amusante avec des stations originales et novatrices

Lieu sera à déterminer

Les jeunes participeront aléatoirement et le nombre de fois qu'ils le souhaitent

Le parcours a environ 8 à 10 stations

**RX1
JUNIOR**

Municipalité de Yamaska

Mairie

100, rue Guilbault
Yamaska (Québec) J0G 1X0

Téléphone : 450 789-2489

Télécopieur : 450 789-2970

Courriel : info@yamaska.ca

Site web : yamaska.ca

Facebook : [Municipalité de Yamaska](https://www.facebook.com/Municipalite.de.Yamaska)

Heures d'ouverture :

Lundi au jeudi : 8h à 12h et 12h30 à 16h30

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairesse :

Diane De Tonnancourt	450 789-2897
mairesse@yamaska.ca	450 808-2153

Conseillère et conseillers :

Danielle Proulx (Poste # 1)	450 808-3437
danielle_proulx_19@hotmail.com	

François Martin (Poste # 2)	450 808-2024
fmartinec@gmail.com	

Richard Thérout (Poste #3)	450 789-0129
laternaux.328@gmail.com	

Léo-Paul Desmarais (Poste #4)	450 789-2175
diane.leopaul43@gmail.com	

Martin Joyal (Poste #5)	450 880-0386
martinjoyal6969@gmail.com	

Alain Crevier (Poste # 6)	450 789-3427
acreviercpa@gmail.com	

Direction générale :

Sylvie Viens	450 789-2489
directiongenerale@yamaska.ca	Poste 224

Geneviève Forcier	450 789-2489
info@yamaska.ca	Poste 221

Léonie Guilbault	450 789-2489
comptabilite@yamaska.ca	Poste 222

Luc Chiasson	450 789-2489
permis@yamaska.ca	Poste 223

David St-Germain	450 789-2489
travauxpublics@yamaska.ca	

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE

Coordonnateurs des mesures d'urgence :

Diane De Tonnancourt

450 789-2897

450 808-2153

Urgence – Police – Incendie – Ambulance :
9-1-1

Sûreté du Québec — appel de service :
310-4141 ou *4141 (cellulaire)

Permis de construction, rénovation
(sur rendez-vous)
450 789-2489 Poste 223

Salle Léo-Thérout
450 789-2489 Poste 228

Bibliothèque municipale
450 789-2489 Poste 227

Centre communautaire
450 789-2489 Poste 230

Pavillon communautaire
450 789-2489 Poste 230

Presbytère
450 789-2115

S.P.A.D (Animaux)
Sans frais 1 855 472-5700

Caisse Desjardins
Centre Pierre-De Saurel
450 746-7000

École Yamaska
450 746-3513

Bureau de poste
450 789-2317

MRC de Pierre-De Saurel
450 743-2703

CLSC du Havre
450 746-4545

Date de tombée

pour la prochaine édition :
20 février 2025

Prochaine parution :
3 mars 2025

Mot de la Mairesse

Cher(es) concitoyens et concitoyennes,

L'année 2025 est déjà bien entamée et beaucoup de projets et d'activités sont au programme pour vous divertir durant toute l'année.



À ce propos, notre responsable des Loisirs, Julie Plourde, vous a consulté récemment pour connaître votre opinion quant aux loisirs mis en place par la Municipalité. Les résultats quant à la participation sont un peu (pas mal) décevants, car seulement 25 personnes (soit 3 %) ont répondu. Quelques répondants ont dénoncé le manque d'activités et d'autres désirent une plus grande variété dans les activités proposées. Pourtant, dans la dernière année, Julie a organisé diverses activités et pas davantage de participation a été constatée de la part de la population. Pour vous les faire connaître, Julie avait préparé et fait parvenir à toute la population par la poste, à deux reprises, le calendrier des activités pour les mois à venir.

La faible collaboration des citoyens à la vie municipale est un phénomène préoccupant qui traduit un désengagement croissant des individus vis-à-vis la vie publique et cette participation bénévole est essentielle à la réussite des événements et au bon fonctionnement des activités sociales communautaires. On comprend que plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation: une individualisation croissante et/ou un manque de temps dû à des rythmes de vie de plus en plus chargés malgré que ce phénomène semble vouloir se généraliser un peu partout. Cette faible participation peut avoir des conséquences car on perd ainsi un lien précieux qui pourrait renforcer la solidarité entre les citoyens.

Je souhaite donc, pour 2025, vous rencontrer le plus souvent possible lors des événements qui sont prévus à l'agenda, organisés pour vous divertir et vous rassembler et j'espère, également, une plus grande implication de votre part lors de ces rencontres.

P.S. Je suis heureuse de vous annoncer qu'un comité s'est récemment formé pour planifier et organiser toutes les activités pour souligner le 300^e anniversaire de notre municipalité, en 2027. Il est toujours temps de vous joindre à ce groupe de bénévoles pour apporter vos idées et suggestions afin de faire de cette année 2027 une année mémorable pour tous. Pour les intéressés, communiquez avec Julie à l'adresse courriel suivante loisirs@yamaska.ca.

Votre mairesse

Diane De Tonnancourt

Bilan de la Guignolée 2024



Une fois de plus cette année, des dons en argent et par chèque ont été amassés pour la Guignolée. Des tirelires ont également été déposées dans les commerces de Yamaska et une GUIGNOLÉE DE RUE a eu lieu en décembre 2024. Ce qui a permis de recueillir la somme de 3 305 \$ cette année!

Le montant a été distribué entre des familles et personnes seules sous forme de certificats cadeaux du Marché Richelieu. Merci au Centre d'action bénévole du Bas-Richelieu de Sorel-Tracy pour leur coopération! Également un grand merci aux généreux donateurs ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont permis d'amasser cette somme.

BUDGET 2025

Lors de la séance extraordinaire du 17 décembre 2024, le conseil municipal a adopté par sa résolution numéro 2024-12-373 les prévisions budgétaires pour l'année 2025 comme suit :

REVENUS

TAXES GÉNÉRALES	2 465 672,00 \$
COMPENSATIONS TENANT LIEU DE TAXES	12 000,00 \$
SERVICES RENDUS - ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 525,00 \$
SERVICES RENDUS – VIGNETTES STATIONNEMENT	22 500,00 \$
SERVICES RENDUS – BORNE DE RECHARGE	200,00 \$
SERVICES RENDUS - HYGIÈNE DU MILIEU	1 700,00 \$
SERVICES RENDUS - MATIÈRES RÉSIDUELLES	3 740,00 \$
SERVICES RENDUS -BOUÉES	10 111,00 \$
SERVICES RENDUS - LOISIRS ET CULTURE	34 400,00 \$
IMPOSITION DE DROITS	82 000,00 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	7 500,00 \$
INTÉRÊTS	37 500,00 \$
AUTRES REVENUS ÉOLIENNES	120 000,00 \$
AUTRES REVENUS MÉTHODE SIMPLIFIÉE TPS-TVQ	5 000,00 \$
TRANSFERTS DE DROIT	244 010,00 \$
ENTENTES PARTAGE – HYGIÈNE DU MILIEU	76 734,00 \$
ENTENTES PARTAGE – LOISIRS ET CULTURE	53 782,00 \$
TOTAL DES REVENUS	3 186 374,00 \$

CHARGES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	698 277,00 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	387 104,00 \$
TRANSPORT	635 709,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	733 129,00 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	9 500,00 \$
AMÉNAGEMENT URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	120 004,00 \$
LOISIRS ET CULTURE	317 202,00 \$
INTÉRÊTS SUR DETTE À LONG TERME	178 482,00 \$
TOTAL CHARGES :	3 079 407,00 \$

AFFECTATIONS

REMBOURSEMENT DE LA DETTE	236 700,00 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	176 369,00 \$
APPROPRIATION DU SURPLUS	-234 548,00 \$
RÉSERVES ÉGOUTS	-79 248,00 \$
RÉSERVES AQUEDUC	-17 306,00 \$
RÉSERVES VIDANGES EAUX USÉES	25 000,00 \$
TOTAL AFFECTATIONS :	106 967,00 \$

PARC ÉOLIEN Pierre-De Saurel

En décembre 2024, la Municipalité a reçu un 1^{er} versement des compensations pour l'année 2024 au montant de 82 686,81 \$ soit une première tranche de 75 % de la valeur estimée de la compensation. Le 25 % au montant de 27 562,27 \$ sera versé au plus tard 30 jours après le dépôt des états financiers de la corporation du Parc éolien.



TAUX DE TAXES ET TARIFS DE COMPENSATION 2025

Taxe foncière générale

0,42 par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière pour la dette aqueduc-égouts 10 % à l'ensemble Règlements RY-09-2004, RY-2021-03 et RY-2021-04 et résolution 2023-11-243, rue Brouillard

0,0052 par 100\$ d'évaluation imposable

Taxe foncière dettes RY-60-2013 réfection Grand-Chenal & RY-2021-05 Pavillon communautaire

0,0224 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Taxe foncière : entretien aqueduc et égouts : 10 % à l'ensemble :

0,0086 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable

Composé de : Entretien aqueduc – 0,0041\$/100

Entretien égout – 0,0045\$/100

Taxe de secteur - dette aqueduc 90 % au secteur - Règlements RY-09-2004, RY-2021-03, RY-2021-04 :

81.22 \$ par unité d'évaluation

Taxe de secteur - dette égouts 90 % au secteur - Règlement RY-09-2004, RY-2021-04 :

202,67 \$ par unité d'évaluation.

Réparti comme suit :

<u>Règlement RY-09-2004</u> – réseau :	Aqueduc :	21,96 \$	Égout:	157,87 \$
--	-----------	----------	--------	-----------

<u>Règlement RY-2021-03</u> - Marie-Victorin #1			Aqueduc :	16,83 \$
---	--	--	-----------	----------

<u>Règlement RY-2021-04</u> – rues Salvas, St-Michel, Lauzière	Aqueduc :	23,01\$	Égout :	44,80 \$
--	-----------	---------	---------	----------

<u>Résolution 2023-11-243—rue Brouillard</u>	Aqueduc :			19,42\$
--	-----------	--	--	---------

Compensation pour la consommation d'eau

Chaque mètre cube d'eau consommé sera au coût de 0,72 \$ et chaque 1000 gallons sera au coût 3,28 \$.
L'eau au compteur consommée en 2024 sera facturée sur le compte de taxes 2025

126,78 \$ par unité desservie

Compensation pour le service d'égouts

128,64 \$ par unité desservie

Compensations pour l'enlèvement des matières résiduelles et recyclables

215,00 \$ par unité d'occupation permanente

107,50 \$ par unité d'occupation saisonnière

Vidange des fosses septiques RY-2025-118

Pour pourvoir au paiement des dépenses relatives à la vidange des installations septiques, il est exigé et il sera prélevé, pour l'année 2025, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situé sur le territoire de la municipalité et comprenant une unité de logement, une compensation applicable à chaque immeuble dont il est propriétaire de 110 \$.

Pour les unités de chalets et pour tout véhicule récréatif tel qu'autorisé à l'article 6.8 du règlement de zonage situés sur le territoire de la municipalité, une compensation de 55\$ sera exigée pour l'année 2025.

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

2025-2026-2027

2025

ADMINISTRATION : 0\$

TRAVAUX PUBLICS :

-RANG ST-LOUIS (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	1 062 840,00 \$
-LUMIÈRES DEL – RUES DU VILLAGE	13 875,00 \$
-RANG PETIT CHENAL (SUBVENTION TECQ)	275 000,00 \$
-TRACTEUR – VOIRIE (SUBVENTION FIAL)	120 112,00 \$
-CAMION VOIRIE (RÉSERVE – MATÉRIEL ROULANT)	80 000,00 \$
-RUE PRINCIPALE – PLUVIAL (SUBVENTION TECQ)	100 000,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU :

-AUTOMATES – ENREGISTREUR DE DONNÉES	30 000,00 \$
-ENREGISTREUR DÉBORDEMENTS – ÉGOUTS	5 000,00 \$
-PLAN D'INTERVENTION – RINÇAGE DIRECTIONNEL	10 000,00 \$

LOISIRS ET CULTURE :

-PATINOIRE – DECK - SUBVENTION PAFIRSPA	270 650,00 \$
-ENSEIGNE ÉLECTRONIQUE (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	50 000,00 \$
-SALLE LÉO-THÉROUX – ACCESSIBILITÉ (DEMANDE DE SUBVENTION EN COURS)	25 000,00 \$
-BORNE RÉPARATION VÉLOS (SUBVENTION EN COURS)	5 200,00 \$
-BANC (2) PAVILLON COMMUNAUTAIRE	4 000,00 \$
-TABLE (2) PIQUE-NIQUE JB ST-GERMAIN	5 000,00 \$
-TABLE PING-PONG PARC	3 500,00 \$
-MODULE DE JEUX (2) PARCS J.-B.-ST-GERMAIN ET LÉO-THÉROUX (SUBVENTION ACCORDÉE)	113 190,00 \$
-LOGICIEL CIM	5 584,00 \$
-STATIONNEMENT ET PLUVIAL FOSSÉ TERRAIN BALLE	30 000,00 \$
-CABANE À BALLE (2) AVEC FONDATION EN CIMENT	16 000,00 \$

TOTAL 2025 : 2 224 951,00 \$

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

2026

SÉCURITÉ PUBLIQUE

-GÉNÉRATRICE (SI SUBVENTION)	100 000,00 \$
------------------------------	---------------

LOISIRS ET CULTURE

-ENTRÉES DE BIENVENUE - 300 ^E	30 000,00 \$
--	--------------

-PRÉAU – 300 ^E	40 000,00 \$
---------------------------	--------------

TOTAL 2026 :	170 000,00 \$
---------------------	----------------------

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

2027

TRANSPORT ROUTIER

-VOIRIE – RANG DE LA RIVIÈRE DAVID	140 000,00 \$
------------------------------------	---------------

LOISIRS ET CULTURE

-FÊTE 300 ^E (DEMANDE DE SUBVENTION)	40 000,00 \$
--	--------------

TOTAL 2027:	180 000,00 \$
--------------------	----------------------

COMPTES DE TAXES MUNICIPALES

Les comptes de taxes de la Municipalité de Yamaska seront expédiés par la poste vers le **24 février 2025**

Si vos taxes annuelles sont supérieures à 300\$, vous pouvez les acquitter en 4 versements.

Les dates d'échéances seront :

25 mars 2025 (1^{er} versement)

13 août 2025 (3^e versement)

28 mai 2025 (2^e versement)

15 octobre 2024 (4^e versement)

PAIEMENT EN LIGNE AUPRÈS DE VOTRE INSTITUTION FINANCIÈRE

Simplifiez le paiement de vos taxes, priorisez le paiement en ligne!

NOUVEAU—IL Y A DES NOUVELLES INSTITUTIONS FINANCIÈRES PARTICIPANTES!

Desjardins—Banque nationale—Laurentienne—Scotia—RBC

Nouvelles du Conseil municipal de décembre

3 DÉCEMBRE

- ⇒ Rémunération salariale des employés et des élus (es) de la Municipalité de Yamaska pour l'année 2025;
- ⇒ Prévisions budgétaires 2025 de la Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska – adoption;
- ⇒ Mandat - services juridiques – Morency société d'avocats – période du 25 septembre au 31 décembre 2024;
- ⇒ Mandat - services juridiques – Morency société d'avocats – pour l'année 2025;
- ⇒ Ajustements des coûts des supralocaux – demande à la MRC;
- ⇒ Adoption du règlement RY-2024-112 relatif à la vidange des installations septiques;
- ⇒ Adoption du règlement RY-2024-116 sur la régie interne des séances du conseil ;
- ⇒ Adoption du règlement RY-2024-117 sur la gestion contractuelle et abrogeant le règlement RY-2023-02 ;
- ⇒ PRIMEAU – travaux terminés – reddition;
- ⇒ Établissement du calendrier des séances ordinaires du conseil 2025;
- ⇒ Stage en 2026 Julie Plourde, coordonnatrice aux loisirs;
- ⇒ Centre de services scolaire de Sorel-Tracy – entente de partage des infrastructures scolaires à l'école Yamaska et acte de cession du 11, rue Du Pont - lot #5 078 741 – matricule 5096-73-0911;
- ⇒ Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec;
- ⇒ Adhésion au contrat de vidange des fosses septiques des résidences isolées pour la période de 2025-2028;
- ⇒ Embauche – préposé à la surveillance de la patinoire saison 2024-2025

17 DÉCEMBRE

- ⇒ Adoption des prévisions budgétaires 2025;
- ⇒ Adoption du programme triennal 2025-2026-2027;
- ⇒ Projet de règlement numéro RY-2025-118 décrétant l'imposition des taxes pour 2025.

Demande de permis

Nous vous rappelons que quiconque désirant effectuer des travaux de construction, agrandissement, rénovation ou autres, doit obtenir préalablement un permis avant même de commencer des travaux. Donc, pour tous vos projets, nous vous demandons de prendre rendez-vous à l'avance en communiquant avec l'inspecteur, par courriel : permis@yamaska.ca ou en utilisant le site Internet de la Municipalité de Yamaska, yamaska.ca.

Certains projets nécessitent l'obtention d'approbation de la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et/ou de d'autres paliers gouvernementaux avant même que la Municipalité puisse émettre un permis. Ces démarches peuvent être plus longues que prévues en ces temps.



Nouvelles du Conseil municipal de janvier

- ⇒ Assemblée de consultation publique – règlement RY-79-2015-14 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajustant des dispositions pour les usages domestique à l’usage principal habitation de 1 logement (h1) et à l’usage habitation de 2 ou 3 logements (h2), des normes de hauteurs pour les zones Hv.2 et Hv.3, l’entretien de l’emprise de rue, l’abattage de haies et le processus en cas d’infraction;
- ⇒ Assemblée de consultation publique - dérogation mineure – 125, rue Guillemette – DM-2024-03;
- ⇒ Règlement numéro RY-2025-118 décrétant l’imposition des taxes pour l’année 2025 – adoption;
- ⇒ Prévisions budgétaires 2025 de l’Office municipal d’habitation – adoption et contribution municipale 2025;
- ⇒ Cotisation 2025 : Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- ⇒ Adoption du second projet - règlement RY-79-2015-14 (2024) modifiant le règlement de zonage – ajustant des dispositions pour les usages domestiques à l’usage principal habitation de 1 logement (h1) et à l’usage habitation de 2 ou 3 logements (h2), des normes de hauteurs pour les zones Hv.2 et Hv.3, l’entretien de l’emprise de rue, l’abattage de haies et le processus en cas d’infraction;
- ⇒ Adhésion 2025 : Loisir et sport Montérégie;
- ⇒ Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2029– programmation #1;
- ⇒ Système d’alarme incendie - mandat – Les Extincteurs Gallant J.L.D. inc. – salle Léo-Thérour;
- ⇒ Contrat – 137, rue Principale – travaux extérieurs de peinture;
- ⇒ Contrat – calvaire – travaux de peinture;
- ⇒ Changement de toiles – bureau municipal;
- ⇒ PRIMA – travaux terminés – reddition ;
- ⇒ Politique de location de salle – adoption;
- ⇒ Annexe 1-2 abrogeant l’annexe 1-1 du règlement RY-2024-108 concernant la tarification pour différents services municipaux;
- ⇒ Règlement numéro RY-2025-119 relatif à l’attribution et à l’affiche des numéros civiques et abrogeant le règlement RY-83-2015 – avis de motion et dépôt du projet de règlement;
- ⇒ Achat d’un logiciel de gestion des fosses septiques – CIM (Coopérative d’informatique municipale);
- ⇒ Formation - zone Montérégie-Est de l’Association des directeurs municipaux du Québec ;
- ⇒ Non-stationnement – rond-point de la rue Brouillard;
- ⇒ Travaux de resurfacement – rangs Saint-Louis, Petit-Chenal, Rivière-David - appel d’offres SEO;
- ⇒ Octroi du contrat pour la vérification de conformité des installations septiques – rang de l’Ile-du-Domaine Est, partie du rang Petit-Chenal et rang de la Pointe-du-Nord-Est ;
- ⇒ Présentation et dépôt – bilan Stratégie municipale d’économie d’eau potable ;
- ⇒ Demande de dérogation mineure – 125, rue Guillemette – DM-2024-03;
- ⇒ Plan d’implantation et intégration architecturale (PIIA) – PIIA-2024-03 – 136 & 138, rue Principale;
- ⇒ Plan d’implantation et intégration architecturale (PIIA) – PIIA-2024-04 – 156, rue Centrale;
- ⇒ Association de Hockey mineur des Villages (AHMV) : demande de contribution;
- ⇒ Les journées de la persévérance scolaire;
- ⇒ Autorisation pour l’achat de jardinières et pointe près du calvaire 2025 ;
- ⇒ Module de jeux – achat – subvention du Fonds « En Montérégie, on bouge! »;
- ⇒ Pâques – 18 avril 2025 – spectacle - contrat;
- ⇒ Achat – tente à l’effigie de la Municipalité de Yamaska - Underbase;
- ⇒ Formation – Sécurité et entretien des aires de jeu - Loisir et Sport Montérégie.

Bonjour chers amis de la FADOQ.



Toujours présents pour nos activités du mardi !!

Activités à l'horaire :
Mardi après-midi à partir de 13h30 jeux de cartes et billard.



Il est temps de réserver vos billets pour notre **dîner de la St-Valentin (brochette de poulet)** le **16 février** les billets sont disponibles auprès des membres du comité au coût de **35\$**.



Nous vous accueillerons à la Salle Léo Thérout d'ès 11h30... Réservez votre place d'ès que possible!



Notre prochain **après-midi dansant** se tiendra le **dimanche 16 mars 2025 d'ès 1h30** à la **salle Léo-Thérout** avec la musique de Yvon Daunais. Un buffet froid sera servi en fin d'après-midi.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2025 pleine de santé et de doux plaisirs en toute amitié!

Au plaisir de vous voir lors de nos activités !
Votre comité FADOQ



**** Club de Scrabble ****

Le club de Scrabble se réunira d'ès les 6 et 20 février au Centre communautaire situé au 137, rue Principale.

Un jeudi sur deux de 13h30 à 15h30

Pour vous inscrire ou pour information: Francine Pélissier au 450 789-2916
ou par courriel: f.pelissier@hotmail.com



En quoi un permis est profitable?

Évaluation et Revente

Dans un premier temps, les permis vont servir à l'évaluation de l'immeuble. En effet, la plupart des permis modifient la valeur d'un immeuble. Cette augmentation vous est profitable en cas de vente de votre propriété. En cas de vente toujours, les permis peuvent démontrer que les travaux ont été faits selon les règles de l'art.

Conformité et droit acquis

En plus de la qualité des travaux que peut inspirer un permis, des travaux effectués en bonne et due forme peuvent générer un droit acquis. Par exemple, si la Municipalité autorisait, par exemple, un cabanon de 500 pieds carrés en 1997 et que suivant la délivrance d'un permis, vous aviez construit le maximum autorisé, la Municipalité ne pourrait pas exiger que le cabanon soit réduit à 323 pieds carrés tel qu'aujourd'hui autorisés. Par contre, si un permis était requis et qu'il n'a pas été demandé, le même cabanon devrait être mis aux normes.

Infraction et sanctions

Les travaux effectués sans permis constituent une infraction et sont passibles d'amendes. Considérant qu'une infraction est constatée pendant trois (3) jours consécutifs par exemple, la municipalité pourra transmettre trois (3) constats d'infraction séparément. Selon le règlement, les amendes peuvent varier de 250 à plusieurs dizaines de milliers de dollars, notamment pour les infractions de nature environnementale.

En plus de l'amende qui représente un montant fixe, en cas d'infraction la Municipalité demande généralement une ordonnance pour rectifier la situation si l'infraction a toujours lieu. Ce n'est donc pas simplement en payant une contravention que les problèmes s'envolent pour le délinquant; la situation **doit** devenir conforme.

Luc Chiasson

AVIS PUBLIC

Règlement RY-2025-118 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE :

Le conseil de la Municipalité de Yamaska a adopté le 14 janvier 2025, lors d'une séance ordinaire, le règlement numéro RY-2025-118 décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2025.

Le présent règlement est disponible pour consultation aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 au 100, rue Guilbault à Yamaska.

En foi de quoi, je donne le présent certificat ce 15e jour du mois de janvier 2025.

Sylvie Viens

Directrice générale et greffière-trésorière

À la suite du décès de notre chère Monique, je vous présente le texte que j'avais rédigé, sous forme d'acrostiche, à son intention en 2016, dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes, organisé par l'Afeas régionale, à **titre** de femme exceptionnelle!

Membre de l'Afeas Yamaska, depuis plus de 30 ans, Monique est une vraie femme d'action!

On peut dire de Monique que le travail ne lui fait pas peur. Autant à l'Afeas, puisque conseillère et trésorière depuis plus de 25 ans que grande bénévole pour la collectivité : Petits déjeuners à l'école, aide considérable au presbytère, assistance à la pastorale, cuisinière hors-pair pour les marcheurs-pèlerins ;

Ni les déplacements répétitifs à l'épicerie ou à la Caisse, pour les besoins de l'Afeas, ne l'ennuient. Monique est toujours disponible. Elle a une volonté de toujours donner;

Inquiète, qu'avec une plus grande participation que prévue à l'activité Afeas, elle concocte à notre insu, une quantité de carrés à la guimauve;

Quelqu'un de particulier dans la vie de Monique, est son mari Gaëtan. Elle se soucie toujours de son bien-être; lorsqu'elle doit s'absenter à l'heure des repas : Dîner ou Souper sont préparés. Enfants et petits-enfants sont sa joie. SA FAMILLE EST SA PRIORITÉ;

Une femme tellement généreuse, dévouée, attentionnée; Monique est celle qui sait écouter tout en affirmant ses positions, mais toujours dans le plus grand respect. Monique est la femme positive, crédible. Monique est une femme inspirante;

Et j'ajouterais, « Monique, nous t'aimons, non seulement pour tes accomplissements mais pour ta grande richesse intérieure. Ton âge doré, 81 ans, avec tes capacités sans borne, font de toi une femme admirable. Félicitations Monique, t'es vraiment une femme exceptionnelle. »

Diane Bibeau (écrit le 11 mars 2016)

Le 16 janvier dernier, M. Gaëtan Proulx est allé rejoindre sa Monique. Les funérailles seront célébrées le samedi 15 février à la Cathédrale de Nicolet à 14h30. Les portes ouvriront à partir de 11 h 30.



Février 2025

Le 19 février 2025, nous soulignerons la Saint-Valentin avec le Groupe Blue Moon (balade, rétro, tropical et country) . Le duo que notre Monique avait tellement apprécié, était présenté à la résidence où habitait M. Gaëtan, en septembre dernier. Le spectacle sera précédé d'un souper, servi par le Buffet Yamaska de Francine, à partir de 17h00 au Centre communautaire du 137, rue Principale. Le coût pour le souper-spectacle est de **20\$** pour les membres et conjoints. Nos dévouées téléphonistes communiqueront avec les membres, au moment opportun. Lors de votre réservation, vous vous engagez au paiement.

Diane Bibeau

Présidente



HORAIRE DE LA PATINOIRE (100, rue Guilbault)

Vous pouvez venir patiner à tous les jours de 8h00 à 21h00 et enfiler vos patins sur le banc à l'extérieur.

Par contre, l'abri des patineurs sera ouvert :

Lundi au vendredi de 18h à 21h;

Samedi et dimanche de 13h à 17h et de 18h à 21h.

Jour pédagogique de 13h à 17h et de 18h à 21h.



En raison des changements climatiques, des changements à l'horaire sont possibles, suivez la page Facebook de la Municipalité pour connaître les modifications.

Recherche de bénévoles en loisirs pour les événements et activités de notre municipalité

Vous avez un peu de temps et vous aimeriez vous impliquer pour des événements et des activités dans NOTRE municipalité?

Aucune expérience n'est requise, seulement votre dynamisme et votre motivation... plaisir garanti!

Si cela vous intéresse de faire partie de la vie citoyenne de votre municipalité, veuillez communiquer avec Julie Plourde, coordonnatrice en loisirs à loisirs@yamaska.ca



DONS DE LIVRES

Nous avons besoin de vous, dans le cadre de notre activité de financement de la Bibliothèque municipale. Lors de votre ménage du printemps, si vous avez des livres dont vous ne voulez plus et qu'ils sont en BON ÉTAT, nous serions intéressés à les récupérer.

Vous pouvez les rapporter à la Bibliothèque (110, Mgr-Parenteau) les mardis de 14h à 16h et de 19h à 20h.

Ainsi, qu'au bureau municipal (100, rue Guilbault) du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h30.

Merci de votre participation!



CLASSIQUE

Odyssée, d'Homère

ROMAN ADULTES

Marée basse aux Îles, d'Andrée-Anne G. Dufour

Et j'ai dit non-T.2-Jasmin, de Louise Tremblay-d'Essiambre

Comme une fleur solitaire-T.2-L'éclosion d'Anna, de Claude Coulombe

La famille Chevalier-T.3-L'été de l'Expo, de Jean-Pierre Charland

Le manoir oublié-T.2-Les temps orageux, d'Anne Jacobs

Meurtres sur le glacier, de Cristian Perfumo

Dernière soirée, de Lisa Gardner

Twisted love-T.1, d'Ana Huang

Cette ombre derrière toi, d'Anna Jansson

Si c'était toi, de Mary Higgins Clark et Alafair Burke

Tout ce qui brille, de Danielle Steel

Chambre 505, de Viveca Sten

DOCUMENTAIRE

En direct de l'univers, de France Beaudoin

JEUNESSE

L'homme de la cave, d'Alexandre Côté-Fournier

De retour dans 30 minutes, d'Elaine Turgeon

ENFANTS

Gugusse aime jouer dans la boue, de Richard Petit

Zac et Zazou adorent la Saint-Valentin, de Lucie Papineau

C'est mon cerveau!, d'Elise Gravel

Swan & Néo-T.5-L'école ensorcelée, de Benji et Al

Aventurosaure-T.1-2-3-6, De Julien Paré-Sorel*

*Aventurosaure T.4 et 5 : en bibliothèque

BONNE LECTURE!

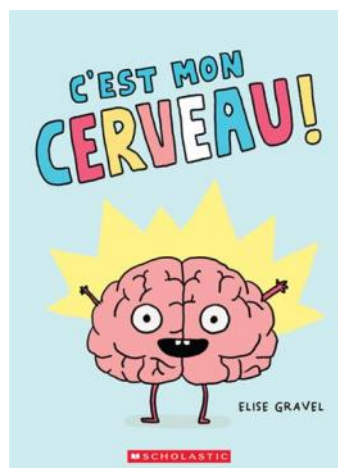
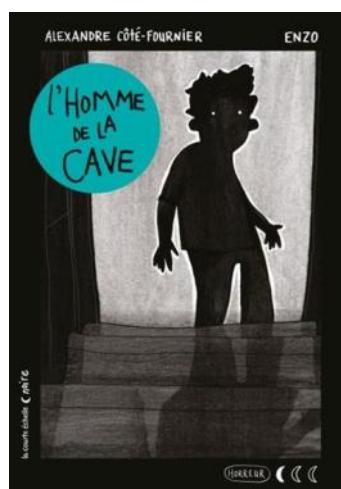
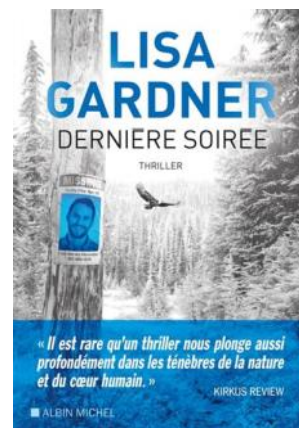
Andrée de Repentigny, responsable bénévole



Bienvenue!

*Nos heures d'ouverture sont les mardis
de 14h00 à 16h00 et de 19h00 à 20h00*

OUVERT JEUDI DE 19h00 à 20h00



*Lors de votre visite, vous êtes invités(es)
à compléter un coupon pour le tirage
d'un certificat cadeau de \$25 à la
Librairie Marcel Wilkie inc.*

ZUMBA ZUMBA ZUMBA

Des cours de **ZUMBA** débuteront les lundis et jeudis soirs à la salle Léo-Thérout de Yamaska, dès le 16 janvier. Convient à tous les niveaux de forme physique et tous les âges. Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!

Coût : 10 \$ par cours à l'unité

Quand : Lundi et jeudi, 19 h à 20 h jusqu' au 24 avril

Lieu : Salle Léo-Thérout, 45 rue Cardin, Yamaska



Pour infos et inscription, contactez Mélanie

450 789-5542 / 450 880-2942 meletserge@outlook.com

*** Notez qu'un minimum de 12 participants est requis pour la tenue du cours.**

Conférences sur le Patrimoine

conférencière: Caroline Fortin

Directrice générale des Éditions Continuité

Rédactrice en chef du magazine Continuité

- Dimanche 23 mars 2025
- 10h00-15h00
- Diner fourni
- 10\$/ personne
- Pavillon Communautaire (100 rue Guilbault)

Thèmes abordés

**Les différentes
formes du
Patrimoine
et
Le patrimoine et
art public**

Pour s'inscrire: loisirs@yamaska.ca
Places limitées

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

PROJET RÈGLEMENT RY-79-2015-14, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

NO RY-79-2015

1. Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé "Règlement amendant le Règlement de zonage no RY-79-2015-14 (2024).

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du résumé du projet de règlement peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2. Identification des zones faisant l'objet du règlement et des zones contiguës

Zones faisant l'objet du règlement	Zones contiguës aux zones faisant l'objet du règlement
Hv.2	Ag.1, Ha.12 et Ag-14
Hv.3	Ag.1, Hv.4, Ag.16 et Ag.17

Localisation des zones faisant l'objet du règlement

Zone Hv.2



Zone Hv.3



AVIS PUBLIC (SUITE)
PROJET RÈGLEMENT RY-79-2015-14, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO RY-79-2015

Les zones visées par le règlement de modification sont décrites ci-après et apparaissent sur le plan de zonage ci-haut, disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

La zone Hv.2

La zone Hv.2 : est délimitée, à l'**est** par la rivière Yamaska, au **sud** par le lot 5 079 472 (ferme Mario-Joyal inc.), à l'**ouest** des lots 5 078 353 et 5 078 416 et au **nord**, par la rivière du Petit Chenal

Les zones contiguës à la zone Hv.2

La zone Ha.12 : est délimitée, à l'**est** délimitée est par la rivière Yamaska, **sud**, par les résidences de la rue Arel ainsi que le lot 5 078 404, à l'**ouest** par le rang du petit Chenal et au **nord** par le lot 5 078 412

La zone Ag.14 : est délimitée, à l'**est**, par le chemin de l'île du domaine est et la Rivière Yamaska, au **sud**, par la zone Ag.13 laquelle est une bande de 120m au nord de la route Marie-Victorin (rte132), à l'**ouest** par la limite municipale commune avec Saint-Robert et au nord par la zone Ag.16 constitué d'un milieu humide. Elle enclave partiellement les zones Hv.1 et Ha.14

La zone Ag.17 : est délimitée à l'**est** par le rang du Grand Chenal, au **sud** par le lot 5 079 243 et 5 078 751, à l'**ouest** par la rivière Yamaska et au **nord** aussi par la rivière Yamaska.

La zone Hv.3

La zone Hv.3 : est délimitée, à l'**est** par la zone Ag.1, laquelle est à 100 m du chemin de la Pointe du Nord-est, au **sud** par le lot 5 077 887, à l'**ouest** par la rivière Yamaska et au **nord** par le lac Saint-Pierre.

Les zones contiguës à la zone Hv.3

La zone Ag.1 : est délimitée, à l'**est** par la zone Ag2, laquelle est à 620m de la rivière Yamaska, au **sud** par le Chemin du bois de Maska, à l'**ouest** par le rang du Grand Chenal et au **nord** par la limite municipale commune avec Saint-François-du-Lac.

La zone Hv.4 : est délimitée, à l'**est** par la rivière Yamaska, au **sud** par les les lots 5 079 070 & 5 078 103 (205, rg de l'Île du domaine est) à l'**ouest** par la zone Ag.14, laquelle est à 128m du rang de l'Île du domaine est, au **nord** par le milieu humide de la zone Ag.16 (La maison du marais) et la rivière Yamaska.

La zone Ag.16 : est délimitée à l'**est** par la rivière Yamaska, au sud par un ligne brisée en bout des lots cultivables (*rues/rangs/chemins : Pot-au-beurre, Petit chenal, Île du domaine ouest et Île du domaine est*), à l'**ouest** par la limite municipale de Saint-Robert et au **nord**, par la limite municipale de Sainte-Anne-de-Sorel.

La zone Ag.17 : est délimitée à l'**est** par le rang du Grand Chenal, au **sud** par le lot 5 079 243 et 5 078 751, à l'**ouest** par la rivière Yamaska et au **nord** aussi par la rivière Yamaska.

AVIS PUBLIC (SUITE)
PROJET RÈGLEMENT RY-79-2015-14, AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO RY-79-2015

3. Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le 6 mars 2025 ;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

4. Personnes intéressées

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande à l'égard des dispositions du projet peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité, aux heures normales de bureau.

5. Absence de demandes

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. Consultation du projet

Le second projet peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 100, rue Guilbault à Yamaska, du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30.

Donné à Yamaska.

Ce 16^e jour du mois de janvier 2025

Sylvie Viens,

Directrice générale et greffière-trésorière



AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER!

**S.V.P. si une borne fontaine se trouve sur votre terrain,
prenez soin de ne pas la recouvrir de neige
lors du déneigement.**

En cas d'incendie... chaque seconde compte.
Merci de votre précieuse collaboration!

enboul.com/joanpermyontarce

Transport scolaire & voyages spéciaux



Jasmin Bibeau
Propriétaire

Cell.: 450 880-1430

188 Mgr Parenteau
Yamaska, Qc J0G 1W0

Tél.: 450 789-0757

Fax: 450 789-5693

Courriel: info@autobusbibeau.ca

MARCHÉ RICHELIEU
BLANCHETTE & VINCENT

5, Mgr Parenteau,
Yamaska, Québec J0G 1W0
Téléphone et télécopieur
450.789.2404



- Boeuf A-1, charcuterie, fruits & légumes, pain chaud, produits maison
- Café et sandwich
- Service de télécopies et photocopies
- Sac de glace et vers pour la pêche
- Livraison et commandes téléphoniques



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

71, rue De Ramezay, bureau 101

Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1

450 742-3781

jean-bernard.emond.ri@assnat.qc.ca



LOUIS PLAMONDON

Député de Bécancour | Nicolet | Saurel

307, route Marie-Victorin
SOREL-TRACY, QC, J3R 1K6

Tél.: (450) 742-0479 | Fax: (450) 742-1976

louis.plamondon@parl.gc.ca

www.louisplamondon.com



LouisPlamondonBQ



Prenez rendez-vous en ligne

Avec AccèsD,
c'est simple
et rapide

Planifiez une rencontre avec
une conseillère ou un conseiller,
à distance ou en personne,
à l'heure qui vous convient.

Repérez le bouton  dans AccèsD.



Desjardins

Février

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
 = Bac noir  = Bac bleu  = Bac brun						1
2	3	4 Biblio de 14h à 16h et 19h à 20h Conseil municipal (à 19h Pavillon communautaire)	5 	6 Biblio (de 19h à 20h) Scrabble (voir p. 10)	7	8
9	10	11 Biblio	12 	13 Biblio	14 	15
16	17	18 Biblio	19 AFEAS Saint-Valentin  	20 Biblio Scrabble	21	22
23	24	25 Biblio	26 	27 Biblio	28	



De décembre à mars inclusivement, l'écocentre sera ouvert du jeudi au dimanche, de 9 h à 16 h

Les matières acceptées à l'écocentre sont les matériaux de construction, les gros objets non réutilisables, les appareils électroniques, les résidus verts, les résidus domestiques dangereux, les pneus, etc.

En cas de doute, consultez [l'outil de tri](http://www.missionreduction.com) disponible sur www.missionreduction.com et sur l'application mobile **MRC de Pierre-De Saurel** + (Google Play, App Store, Windows Store).